

Conditions générales d'utilisation de la carte du 'club privilèges' des Grandes Etapes Françaises

La participation aux avantages de la carte club 'privilèges' des Grandes Etapes Françaises est réservée à toute personne physique âgée de 18 ans ou plus.

L'adhésion à la carte club 'privilèges' s'effectue après renvoi à Grandes Etapes Françaises d'une demande d'adhésion dûment remplie.

Un numéro d'identification individuel est attribué à tout adhérent et la participation au programme est effective lors de la première utilisation de ce numéro sur une prestation Grandes Etapes Françaises.

Le 'point privilèges' est l'unité de programme de la carte 'club privilèges'. Les séjours passés aux Grandes Etapes Françaises donnent droit à des points pouvant être convertis en séjours ou repas gratuits.

Les points sont obtenus selon des barèmes et des conditions générales détaillées ci-dessous.

Ce nouveau barème, en remplacement du précédent, intègre une nouvelle prestation : 'L'Echappée Belle' pour une escapade de deux nuits

150 euros dépensés dans un des neuf hôtels du groupe donnent droit à 1 point.

13 points : **Dîner Élégance** (apéritif, entrée, plat, dessert, boissons comprises avec accord mets et vins, eau minérale et café)

17 points : **Dîner Prestige** (cocktail, entrée, deux plats, dessert, boissons comprises avec accord mets et vins, eau minérale et café)

33 points : **Séjour Élégance en demi-pension**. Apéritif, dîner (entrée, plat, dessert, boissons comprises avec accord mets et vins, eau minérale et café), une nuit en chambre Supérieure et petit déjeuner.

37 points : **Séjour Prestige en demi-pension**. Apéritif, dîner (entrée, deux plats, fromage, dessert, boissons comprises avec accord mets et vins, eau minérale et café), une nuit en chambre De Luxe et petit déjeuner.

40 points : **Echappée Belle offre spéciale semaine** (du dimanche au jeudi inclus)
Un dîner Élégance (apéritif, entrée, plat, dessert, boissons comprises avec accord mets et vins, eau minérale et café), un dîner Prestige (cocktail, entrée, deux plats, dessert, boissons comprises avec accord mets et vins, eau minérale et café), deux nuits en chambre double, deux petits déjeuners.

45 points : **Echappée Belle**
Un dîner Élégance (apéritif, entrée, plat, dessert, boissons comprises avec accord mets et vins, eau minérale et café), un dîner Prestige (cocktail, entrée, deux plats, dessert, boissons comprises avec accord mets et vins, eau minérale et café), deux nuits en chambre double, deux petits déjeuners.

Il est ouvert, pour chaque adhérent, un compte personnel au crédit duquel sont portés les points obtenus. Ce compte, ainsi que les points, ne peuvent être cédés, légués ou combinés avec le compte ou les points de toute autre personne, membre ou non du 'club privilèges', ou avec tout autre compte dont l'adhérent pourrait être titulaire.

Les points comptabilisés ne peuvent en aucun cas être échangés, remboursés, vendus ou monnayés sous quelque forme que ce soit.

Les points acquis peuvent être utilisés dans les demeures des Grandes Etapes Françaises à l'exception des partenaires : Le Mas d'Artigny & Spa et La Chartreuse du Val Saint Esprit.

Le solde de points sera reporté intégralement d'une année sur l'autre sous réserve du renouvellement de la carte 'privilèges' (cotisation de 100 €).

L'adhérent est seul responsable de l'utilisation de ses points, qu'ils soient utilisés par lui-même ou par un tiers. De même l'adhérent est responsable de toute réclamation éventuelle liée à sa participation au club, y compris de la part des autorités administratives.

Grandes Etapes Françaises et la carte 'privilèges' se réservent le droit à tout moment de modifier, avec effet immédiat, les conditions générales du programme et notamment les points et les barèmes de points, et d'annuler ce programme avec préavis de trois mois.

Toute personne demandant l'adhésion est réputée avoir pris connaissance et accepté ces conditions générales.

En application de la loi du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous êtes informés que :

Les réponses au questionnaire figurant dans la demande d'adhésion sont nécessaires pour que votre demande de carte soit examinée et prise en compte.

Vous êtes habilité à obtenir communication des informations nominatives de ce questionnaire et à en demander rectifications, le cas échéant (en faire la demande écrite au siège de Grandes Etapes Françaises).

Sauf avis contraire de votre part (formulé par écrit) , Grandes Etapes Françaises pourra être amené à communiquer les informations vous concernant à leurs partenaires et sous-traitants.

Paris, le 27 janvier 2010